GRAND CONSEIL

Détermination - 25_DET_11 - Loïc Bardet au nom Nicole Rapin, Aliette Rey-Marion, Alain Cornamusaz, Bernard Nicod et Thierry Schneiter - Gardons la main au niveau du législatif

Texte déposé :

Lorsque des éléments centraux de projets d'infrastructure routière font l'objet de débats au sein des organes parlementaires, la vitesse maximale autorisée par exemple, le Grand conseil invite le Conseil d'Etat à ne pas revenir sur ces éléments sur simple décision administrative.

Conclusion :

Cosignatures :